



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

12/09/2024

Date d'affichage :

12/09/2024

Émission en préfecture le 20/09/2024
Révisé en préfecture le 20/09/2024
Publié le 20/09/2024
ID: 852-821210276-20240919-20240919

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux vingt-quatre, le 19 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure (quitte la séance à 20h04), CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid (arrivé à 20h13), CAKIR Suayib GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER, Madame HUMBLOT Valérie donne procuration à GANEE Roger, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy,

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Objet de la délibération : N° 2024-037 - Demande de subvention exceptionnelle – Batterie Fanfare de Saint-Jean-de-Losne

Vu la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle du 22 juin 2024 formulée par l'association Batterie Fanfare de SAINT-JEAN-DE-LOSNE dans l'optique de renouveler les costumes de cérémonie utilisés ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € ;

Article 2 : d'imputer la dépense en résultant au budget communal ;

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	1 Marie-Laure CARTIER (quitte la séance à 20h04)

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Valérie HOSTALIER